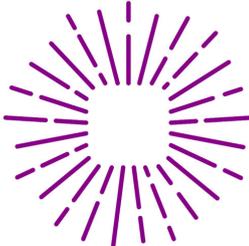




pass  
Culture 

***Une subvention est accessible  
via la plateforme ADAGE  
pour financer des projets artistiques et culturels  
avec vos classes***

 Pour qui? Pour TOUS les enseignants et CPE de l'établissement

 Quand? Du 1er septembre 2024 au 30 juin 2025

 Comment? Via l'application ADAGE sur la plateforme Esterel

Une subvention pour chaque classe :

25€ par élève en 6°, 5°, 4°, 3°

30€ par élève en 2<sup>nde</sup> et CAP

20€ par élève en 1<sup>er</sup> et Terminale

**N'hésitez pas à solliciter  
le professeur référent culture de votre  
établissement pour vous accompagner.**

La Délégation Académique à l'éducation Artistique et Culturelle  
est à votre écoute :

Informations sur ADAGE > [adage-nice@ac-nice.fr](mailto:adage-nice@ac-nice.fr)

